



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Veillez prendre avis que lors de la séance publique du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie à être tenue le 19 juin 2019, à 19h30, la trésorière déposera les états financiers de l'ancienne Paroisse et de l'ancienne Ville de L'Épiphanie au 22 mai 2018 et de la nouvelle Ville de L'Épiphanie au 31 décembre 2018 ainsi que le rapport du vérificateur pour les mêmes exercices financiers, et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Cet avis est donné en conformité de l'article 105.1, paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C-19).

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 11 juin 2019.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE